

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 880

présenté par

M. Charles de Courson, Mme Auconie, M. Becht, Mme Firmin Le Bodo, M. Morel-À-L'Huissier, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Lagarde, M. Leroy, Mme Magnier, M. Naegelen, M. Pancher, Mme Sanquer, M. Zumkeller, Mme Sage et M. Vercamer

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution est ainsi modifié :

1° À la deuxième phrase, les mots : « , de race » sont supprimés ;

2° Après la même phrase, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Elle affirme l'unicité de l'espèce humaine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n s'agit pas ici de revenir sur les luttes contre les discriminations raciales, mais au contraire d'affirmer qu'il n'existe pas de « race » au sein de l'espèce humaine.